

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	J201

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L214-6, L421-17 et D211-14,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,
- VU** la convention n°2022_00554 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un escabeau 5 marches (Lycée Rosa Parks - La Roche sur Yon 85) ;
- VU** la convention n°2022_00557 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un diable monte escalier électrique (Lycée Rosa Parks - La Roche sur Yon 85) ;
- VU** la convention n°2022_00576 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un SMART CITY pour les filières du génie électrique (lycée Fernand RENAUDEAU - Cholet 49) ;
- VU** la convention n°2022_00581 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un SMART CITY pour les filières du génie électrique (Lycée Joubert Emilien Maillard - Ancenis - 44) ;
- VU** la convention n°2022_00641 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'une ligne de production automatisée connectés pour le BAC PRO maintenance des systèmes des productions connectées (Lycée Joubert Emilien Maillard - Ancenis - 44) ;
- VU** la convention n°2022_00773 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 25 février 2022 relative à l'acquisition d'une centrale de traitement d'air pour la filière construction (Lycée Rosa Parks - La Roche sur Yon 85) ;

- VU** la convention n°2022_04261 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 06 mai 2022 relative à l'acquisition d'un module étanchéité cabine vernis (Lycée de NARCE - Loire Authion 49) ;
- VU** la convention n°2022_08780 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 relative à l'acquisition d'équipements de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisés permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique (lycée François Rabelais - Fontenay le Comte 85) ;
- VU** la convention n°2022_08842 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 relative à l'acquisition d'équipements de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisés permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique (lycée Robert Garnier - La Ferté Bernard 72) ;
- VU** la convention n°2023_05379 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 juillet 2023 relative à l'acquisition d'équipements de laboratoire pour l'enseignement des filières scientifiques (Lycée Adeline Boutain - St Gilles Croix de Vie 85) ;
- VU** la convention n°2023_08622 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 17 novembre 2023 relative à l'acquisition d'un véhicule polyvalent électrique (Lycée EUROPE ROBERT SCHUMAN - CHOLET 49) ;
- CONSIDERANT** la demande du lycée de EUROPE ROBERT SCHUMAN (49) portant sur l'augmentation du coût total du projet et du montant de l'avance régionale,
- CONSIDERANT** les demande des lycées ADELINE BOUTAIN (85) et NARCE (49) portant sur la modification de l'objet des conventions,
- CONSIDERANT** les demandes des lycées ROSA PARKS (85), FERNAND RENAUDEAU (49), JOUBERT EMILIE MAILLARD (44), FRANCOIS RABELAIS (85) et ROBERT GARNIER (72) portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la nouvelle convention type relative à l'acquisition des équipements mis à disposition des EPLE présentée en annexe n°1,

D'AUTORISER

le versement d'une avance allant jusqu'à 100 %,

D'AFPECTER

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 270 000 € pour les opérations de financement des équipements destinés aux lycées publics prises en charge directement par la Région (opération n°24D00104 votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023),

D'AFPECTER

une autorisation de programme d'un montant de 106 539 € au titre des opérations en gestion de subvention figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe n°2, conformément à la convention type présentée en annexe 1,

D'AFPECTER

une autorisation de programme d'un montant de 10 440 € en complémentaire pour l'opération en gestion de convention d'affectation de crédits figurant en annexe n°3,

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe n°4 de la convention initiale n°2023_08622 « Acquisition d'un véhicule polyvalent électrique » (Lycée EUROPE ROBERT SCHUMAN - CHOLET 49) afin d'augmenter le montant de l'avance régionale et du coût total du projet,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

les conventions modificatives des conventions initiales suivantes, afin de prolonger la période d'exécution du projet pour prendre en compte le retard d'exécution des prestations :

- n° 2022_00554 « Acquisition d'un escabeau 5 marches », lycée Rosa Parks - La Roche sur Yon - 85 (annexe 5),
- n° 2022_00557 « Acquisition d'un diable monte escalier électrique », lycée Rosa Parks - La Roche sur Yon - 85 (annexe 6),
- n° 2022_00576 « Acquisition d'un SMART CITY pour les filières du génie électrique », lycée Fernand RENAUDEAU - Cholet - 49 (annexe 7),
- n° 2022_00581 « Acquisition d'un SMART CITY pour les filières du génie électrique », lycée Joubert Emilien Maillard - Ancenis - 44 (annexe 8),
- n° 2022_00641 « Acquisition d'une ligne de production automatisée connectés pour le BAC PRO maintenance des systèmes des productions connectées », lycée Joubert Emilien Maillard - Ancenis - 44 (annexe 9),
- n° 2022_00773 « Acquisition d'une centrale de traitement d'air pour la filière de construction », lycée Rosa Parks - La Roche sur Yon - 85 (annexe 10),
- n° 2022_08780 « Acquisition d'équipements de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique », lycée François Rabelais - Fontenay le Comte - 85 (annexe 11),
- n° 2022_08842 « Acquisition d'équipements de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique », lycée Robert Garnier - La Ferté Bernard - 72 (annexe 12),

D'AUTORISER

la Présidente à les signer,

D'APPROUVER

la convention modificative figurant en annexe n°13 de la convention initiale n°2022_04261 « Acquisition d'un module étanchéité cabine vernis » pour le lycée de NARCE - Loire Authion - 49 afin de modifier son objet pour mieux répondre aux besoins actuels du lycée,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe n°14 de la convention initiale n°2023_05379 « Acquisition d'équipements de laboratoire pour l'enseignement des filières scientifiques » pour le lycée Adeline Boutain - St Gilles Croix de Vie - 85 afin de modifier son objet pour mieux répondre aux besoins actuels du lycée,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs